



Séance du conseil communal du 15 juillet 2026

Présents : Patrick Mergen, Andy Derneden, José Vaz do Rio, Albert Back, Suzette Serres, Lucien Kurtisi, Simone Hoffmann, Fabienne Goergen, Frank Schuler, Jill Kugener, Yves Kremer

Absents exc. : Néant

1. Séance du conseil communal du 24 juin 2026

1.1 Clarification et mise au point juridique du point quatre de la séance communale du 24 juin 2026

Le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins explique la problématique quant à la décision du conseil communal du 24.6.2026.

1.2 Proposition d'annulation de la décision relative à la motion proposée par M. Kurtisi

Le conseil communal décide avec huit voix contre une (Kurtisi) et deux abstentions (Kremer, Serres) d'annuler la décision relative à la motion proposée par M. Kurtisi et votée lors de sa séance du 24 juin 2026.

2. Demande d'un subside extraordinaire

Le conseil communal décide de reporter cette décision jusqu'à ce que le décompte de la manifestation ait été remis.

3. Intention de classement comme patrimoine culturel national de l'église de l'Assomption de la Bienheureuse-Vierge-Marie, inscrite au cadastre de la Commune de Bettendorf, section A de Bettendorf, sous les numéros 131/0 et 132/0, appartenant au Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique

Le conseil communal émet avec dix voix et une abstention (Kremer) un avis favorable.

4. Finances communales :

4.1 Compte de gestion de l'année 2024

Le conseil communal arrête avec dix voix et une abstention (Kremer) le compte de gestion de l'année 2024.

Tableau récapitulatif du compte de gestion :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	16.210.406,50	191.110,47
Total des dépenses	9.937.387,53	5.967.650,70
Boni propre à l'exercice	6.237.018,97	
Mali propre à l'exercice		5.776.540,23
Boni du compte de 2023	19.209.004,83	0,00

En cas de divergences, le registre aux délibérations fait foi.

Mali du compte de 2023	0,00	0,00
Boni général	25.482.023,80	
Mali général		5.776.540,23
Transfert ordinaire -> extraordinaire	- 5.776.540,23	5.776.540,23
Boni définitif	19.705.483,57	
Mali définitif		

4.2 Compte administratif de l'année 2024

Le conseil communal arrête avec dix voix et une abstention (Kremer) le compte administratif de l'année 2024.

5. Titres de recettes

Le conseil communal approuve avec dix voix et une abstention (Kremer) les titres de recettes au montant total de 196.908,51 euros.

6. Discussion libre

Nombre de visiteurs : 1

7. Affaires de personnel :

7.1 Démission volontaire d'un fonctionnaire communal (huis clos)

Le conseil communal décide de ne pas rendre public la décision prise.

7.2 Décision de principe sur le recrutement d'un fonctionnaire en exécution de l'article 2.6 du statut général des fonctionnaires communaux (huis clos).

Le conseil communal décide de ne pas rendre public la décision prise.

En cas de divergences, le registre aux délibérations fait foi.